



ÉTABLISSEMENT  
FRANÇAIS DU SANG  
BRETAGNE

## COMMUNICATION SYNDICALE REGIONALE CFDT – MAI 2023

Bonjour à toutes et à tous,

Comme tous les mois, la CFDT vous informe sur **l'actualité régionale**.

[Vous trouverez en pièce jointe l'Avis CFDT sur le CSE de Mai 2023.](#)



### Réclamations individuelles et collectives

La **CFDT**, seule organisation syndicale représentative nationale à avoir voulu garder les représentants de proximité, vous rappelle que vous pouvez à tout moment contacter vos délégués syndicaux de site et/ou vos délégués syndicaux régionaux.

[Réforme des retraites –  
Journée de mobilisation](#)

**#64anscestnon**

Les organisations syndicales appellent à une nouvelle journée de mobilisation le 06 Juin.  
Tract et préavis de grève en Pièces jointes

**Cfdt:** **RÉFORME  
DES RETRAITES**  
**#64ANSCESTNON**

## **TOUJOURS MOBILISÉ-ES CONTRE LES 64 ANS !**

Depuis le 10 janvier, ce sont des millions de personnes qui se sont mobilisées, lors de 13 journées historiques et d'actions diverses, pour manifester leur refus de la réforme des retraites. Face à l'entêtement du gouvernement, **le projet de loi** qui sera débattu le 8 juin à l'Assemblée nationale, **est une réelle opportunité de voir les 64 ans retirés.**



Ainsi, afin de rappeler l'opposition des Français et Françaises à cette mesure injuste et d'exprimer le soutien à ce projet de loi aux député·es, la CFDT appelle, en intersyndicale, à **une nouvelle journée de mobilisation :**

# **MARDI 6 JUIN**

**Cette réforme doit être retirée !  
Soyons des millions pour dire aux parlementaires  
de voter pour ce projet de loi le 8 juin !**

Retrouvez toutes nos revendications  
pour **une réforme des retraites juste et solidaire** sur :  
<https://cfdt.fr/reforme-des-retraites>

Ne pas jeter sur la voie publique - CFDT - Service Information Communication - Mai 2023.  
Imprimé sur papier recyclé.

**Vos élu.e.s CFDT se bougent pour l'EFS mais aussi contre la réforme des retraites.**

**A la CFDT, nous sommes élu.e.s et militant.e.s !**

Retrouvez les moments forts de vos élus sur notre chaîne ici : [https://youtu.be/JgoGS\\_SdeQM](https://youtu.be/JgoGS_SdeQM)

## **DROIT A LA DECONNEXION**

**Préserver son équilibre vie personnelle / vie professionnelle – Pourquoi il ne faut surtout pas y déroger !**

Reconnu dans le Code du Travail depuis 2017, le droit d'être injoignable en dehors du temps de travail est essentiel. **Il faut sortir de cette position « d'astreinte » permanente non-rémunérée qui peut être la source de nombreux risques psychosociaux (stress, fatigue mentale et physique, troubles du sommeil et de la mémoire, dépression, voire burn-out).**

***Il est important de préserver son équilibre vie professionnelle/ vie personnelle.***

***Pas de culpabilisation !***

La mission de l'EFS ne s'applique pas aux salariés et encore moins en dehors de leurs horaires de travail et de leurs périodes d'astreinte. L'EFS n'a pas de dérogation au droit à la déconnexion. C'est à l'EFS de mettre en place des systèmes d'organisation robustes pour assurer ses missions de service public.

En dehors de vos horaires de travail et de vos périodes d'astreinte :

- Vous avez le droit de ne pas être joignable ;
- On ne peut pas vous reprocher de ne pas répondre aux appels de l'EFS ;
- Vous avez le droit de le refuser par écrit (voir ci-dessous) ou de ne pas répondre.

**Vous pouvez agir et vous avez le droit de dire STOP !**

## **DROIT À LA DÉCONNEXION**



**2023 : Pourquoi voter CFDT aux prochaines élections professionnelles ?**

***Pour avoir un contre-pouvoir fort et efficace et que le CSE ne soit pas qu'une chambre d'enregistrement.***

***Parce que la CFDT ne courbe pas l'échine devant la Direction : elle ne lâche rien et obtient !***

***Pour remettre de l'humain au centre des priorités de la Direction.***

***Pour faire respecter collectivement vos droits.***

**Pour que notre établissement ne poursuive pas sa transformation en entreprise avec les yeux toujours tournés vers la productivité !**

**Sans Humain pas de donneur, sans Humain pas de salarié, la CFDT veut replacer l'Humain au cœur des discussions.**

**Attributions des élus au CSE :** En plus des volets conditions de travail, formations, organisation générale de l'entreprise, égalité pro, politique, il ne faut pas oublier que les élus majoritaires au CSE gèrent également les activités sociales et culturelles (voyage, locations, spectacles et autre...)

Afin que chaque nouvel élu, même débutant, puisse acquérir les compétences nécessaires lui permettant de s'épanouir dans son mandat, la CFDT organise des formations spécifique EFS avec l'ensemble des élus CFDT de toute la France.



## **Elections professionnelles**

Suite à la saisine du Tribunal Judiciaire le 10 octobre dernier par la Direction, le délibéré du 28 mars a fixé notamment la répartition du personnel dans les collèges et des sièges entre les différents collèges pour l'élection des CSE.

**La CFDT a porté seule mais avec succès** la répartition des personnels en contrat d'apprentissage (alternants) dans les 3 collèges en fonction de l'emploi repère qu'ils occupent, à savoir : Collège 1 : Employés ; Collège 2 : Techniciens et Agents de Maîtrise ; Collège 3 : Cadres

Auparavant, la Direction plaçait tous les alternants dans le collège 1, employés. L'inspection du travail et le juge nous ont donné raison au motif qu'il ne peut y avoir plusieurs manières de répartir les personnels dans les collèges.

Au-delà de l'aspect règlementaire, il s'agissait avant tout de répartir de façon la plus juste possible les personnels, alternants compris.

La Direction a présenté à l'ensemble des OSR un calendrier électoral unilatéral. Ainsi, les dates de scrutins\* sont :

**1<sup>er</sup> tour : du 12 au 19 septembre 2023**

**2<sup>e</sup> tour : du 03 au 10 octobre 2023**

\*Sous réserve de changement...

## Détente/Humour



Laetitia Le Moan et Frédéric Bahuon,  
Délégués syndicaux régionaux CFTD

Nous ne pouvons pas répondre à vos questions via cette messagerie professionnelle. Cependant, pour toutes questions, l'équipe CFTD se met à votre disposition via nos correspondants sur tous vos sites.

*"Toute personne ne souhaitant plus faire partie de la liste de diffusion syndicale CFTD peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte email, bloquer l'expéditeur."*